

Compte rendu du conseil municipal
Séance du 17 décembre 2021

L'an 2021, le 17 décembre 2021 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Simone MALVILLE, Maire.

Présents : Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Hervé GUILLON-VERNE, Arlette LE BRETON-GUÉNÉGO, Nathalie DELBOS, Patrice KNUCHEL, Loïc HANS, Johann JAFFRELOT, Lydie HAMON, Estelle TIDU, Elisabeth BOITET, Stéphanie BOUGEARD

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres absents : 3 David SAYER procuration donnée à Cyrille Kerrand
Claudine LE BRUN procuration donnée à Arlette Le Breton Guénégo
Thierry DELRIEUX

Date de la convocation : 10 décembre 2021

Secrétaire de séance : Cyrille KERRAND

Ordre du Jour du Conseil Municipal

- ↻ Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 5 novembre
- ↻ Délibération concernant la demande d'adhésion au SIAEP de Questembert des communes de Berric, Lauzach et la Vraie-Croix
- ↻ Désignation d'un délégué suppléant SIAEP suite démission G. Lecardonnel
- ↻ Logiciel Améthyste pour la gestion du cimetière
- ↻ Validation plan de financement et demande de subvention DETR pour travaux du Pont Corno
- ↻ Prévisionnel travaux 2022
- ↻ Rémunération des agents recenseurs
- ↻ Autorisation dépenses investissement 2022 à hauteur du ¼ du budget N-1
- ↻ Convention pour répartition des frais de fonctionnement de la psychologue scolaire
- ↻ Décisions modificatives budgétaire

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ↻ Le City-Park
- ↻ Nomade Emploi Néo 56 (date des permanences)
- ↻ Point des travaux La Locomotive
- ↻ Point des travaux Domaine des Landes
- ↻ Environnement : 1^{er} pétale, les Hauts de Gohlen, les vergers de quartier
- ↻ Vœux 2022

🔗 **Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 5 novembre 2021**

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le Procès-verbal de la séance du 5 novembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le Procès-verbal du 5 novembre 2021 à l'unanimité.

🔗 **Délibération concernant la demande d'adhésion au SIAEP de Questembert des communes de Berric, Lauzach et la Vraie-Croix »**

Le conseil municipal approuve la demande d'adhésion des communes de Berric, Lauzach et la Vraie-Croix au SIAEP de la région de Questembert, au titre de la compétence obligatoire « étude du projet d'alimentation en eau potable, la réalisation des travaux et l'exploitation du service d'eau » et au titre des compétences optionnelles « assainissement collectif des eaux usées » et « assainissement non collectif », à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

🔗 **Désignation d'un délégué suppléant SIAEP suite démission G. Lecardonnel**

Nathalie DELBOS se propose pour occuper le poste de déléguée suppléante au SIAEP. Le conseil municipal valide sa candidature.

Pour rappel, les délégués titulaires sont : Hervé GUILLON-VERNE et Loïc HANS, et l'autre délégué suppléant est Patrice KNUCHEL

🔗 **Acquisition d'un logiciel pour la gestion du cimetière**

Pour assurer la gestion administrative complète de l'ensemble des opérations funéraires : actes de concession, défunts, procédures de reprise ou travaux, Madame le Maire propose l'acquisition d'un logiciel. Le Conseil municipal valide le devis de la Société JVS :

- L'abonnement annuel pour un montant de 619€ HT
- Pour la mise en place opérationnelle :
- La mise en œuvre et l'installation pour un montant de : 300€ HT
- La collecte des données par drone et leur traitement pour un montant de : 2.000€ HT
- La formation sur site : 655€ HT

Cette dépense sera inscrite au budget 2022.

🔗 **"Travaux de restauration" du Pont-Corno suite aux inondations de mai 2020**

Les intempéries de Mai 2020 ont considérablement endommagé le Pont Corno, au lieu-dit Kerhulo. Des réparations d'urgence avaient été entreprises pour y remédier provisoirement, mais l'édifice doit faire l'objet de travaux plus importants pour sa consolidation.

Dans le cadre de la programmation DETR 2022 (dotation d'équipements des territoires ruraux), Madame le maire propose de faire une demande de subvention pour les travaux nécessaires. Le Conseil municipal valide la proposition

🔗 **Programmation des travaux 2022**

Des travaux d'envergure sont prévus au niveau de la réfection de la RD qui traverse le bourg ainsi que dans la rue du 19 mars. Ces travaux nécessiteront l'intervention d'un cabinet spécialisé pour la maîtrise d'œuvre et seront étalés sur plusieurs années. Un démarrage des travaux pour la réfection de la RD est prévu fin 2022.

D'autres travaux nécessaires seront planifiés en 2022, pour les plus urgents, voire les années suivantes :

- Clôture des services techniques
- Travaux concernant le Radon dans les bâtiments municipaux
- Sécurisation routière au niveau du Château
- Travaux de voirie Impasse Kériel et élagage des arbres
- Planification de travaux de voirie dans les lieux-dits (sur plusieurs années)
- Zones de croisement engins agricoles
- Élagage des arbres gênants sur le bord des routes (Routes de la Vraie-Croix et de Molac, dans un 1^{er} temps)
- Nettoyage des chemins d'exploitation (par portion)
- Remise en état des chemins de randonnée (nettoyage et signalétique, modifications des parcours...)
- Mise en valeur de notre patrimoine communal (église, fontaines...)
- Environnement : poursuivre la réhabilitation d'espaces délaissés

Cette liste n'est pas exhaustive et sera complétée au fur et à mesure en fonction des besoins.

🔗 **Rémunération des agents recenseurs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la rémunération des 2 agents recenseurs au nombre d'imprimés collectés par chacun d'eux, à savoir : 1,00€ par feuille de logement et 1,70 € par bulletin individuel, ainsi qu'une indemnité de 120€ pour les districts 4-5 (campagne) et de 70 € pour le district 3 (Le Bourg) pour frais divers.

🔗 **Autorisation dépenses investissement 2022 à hauteur du ¼ du budget N-1**

Dans l'attente du vote du Budget 2022 et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à régler les premières factures d'investissement sur le premier trimestre 2022 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au BP 2021.

Chapitre	Montant maximum
20	2.430 €
21	5.888 €
23	74.750 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement début 2022 dans les conditions prévues ci-dessus.

🔗 **Convention pour répartition des frais de fonctionnement de la psychologue scolaire**

L'école « Les Petits Apprentis » de Larré est rattachée à la circonscription académique du Golfe. Une psychologue scolaire, basée à l'école élémentaire Marie Curie de Theix-Noyal, intervient auprès des enfants scolarisés dans notre commune.

Pour l'exercice de ses fonctions, elle dispose d'un bureau au sein l'école Marie Curie de Theix-Noyal et elle a, d'autre part, besoin de faire l'acquisition de fournitures, de matériels informatiques, téléphoniques et pédagogiques et divers biens inhérents à ses fonctions. Dans ce cadre, la commune de Theix-Noyal acquitte les frais de fonctionnement liés à l'achat de ces fournitures et matériels divers.

Il convient donc d'établir une convention de participation aux frais de fonctionnement avec les communes sur lesquelles la psychologue scolaire intervient.

Madame le Maire présente au Conseil municipal la convention établie par la mairie de Theix-Noyal. Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

🔗 **Décision modificative budgétaire**

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide d'apporter les modifications suivantes au Budget Commune :

Chapitre 12	13.000 € en dépenses
Article 6419	13.000 € en recettes

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le city-park est maintenant terminé, il ne reste plus que le marquage au sol qui sera effectif après la période hivernale. Mais, il peut d'ores et déjà être utilisé par tous les sportifs qui le souhaitent.
- Nomade Emploi, un service de proximité tourné vers l'insertion à l'emploi sera présent les mardis 22 février et 22 mars de 13h30 à 16h00 sur le parking face à la salle « Les Mimosas »
- Point des travaux « La Locomotive » - Les travaux suivent leur cours
- Le Lotissement « Le Domaine des Landes » - les travaux de viabilisation sont terminés. La déclaration d'achèvement de travaux a été transmise à Vannes Agglo, au service ADS. Nous sommes en attente de l'arrêt pour démarrer la commercialisation des lots.
- La commune de Larré s'est vue attribuer un premier pétale lors de la remise des prix des villes et villages fleuris à Vannes le 8 decembre.
- Les Hauts de Gohlen : Loïc Hans a contacté l'entreprise adaptée, les Ateliers de l'Oust à Saint-Marcel, qui doit nous faire parvenir un devis pour les travaux de bûcheronnage nécessaires sur cette parcelle, suite à l'étude réalisée par l'ONF. Cela permettra aux bénévoles, lors des matinées citoyennes, de se consacrer plus particulièrement à l'aménagement ludique du lieu.
- En ce qui concerne la mise en place des vergers de proximité, une rencontre a eu lieu avec Clim'Actions qui doit nous faire parvenir une feuille de route chiffrée.
- Vœux 2022 : les conditions sanitaires ne permettent pas de maintenir la cérémonie initialement prévue le 9 janvier 2022

Le prochain conseil municipal est fixé au :

Vendredi 28 janvier 2022 à 20h00